

**ARRETE N° 2024-075/RH-1**  
Établissant le tableau annuel d'avancement  
de grade au titre de l'année 2024

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DOLUS D'OLÉRON,**

**Vu** le code général de la fonction publique,  
**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,  
**Vu** la délibération n°2017-09 du 25 septembre 2017 relative à la détermination du  
taux de promotion d'avancement de grade,  
**Vu** l'arrêté n° 2021-179/RH en date du 22 juillet 2021 portant sur les lignes directrices  
de gestion à compter du 1<sup>er</sup> aout 2021,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est  
établi comme suit :

***Avancement au grade de : adjoint technique territorial principal de 1ère classe***

Rang	NOM/Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1	GAUTIER Stéphane	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2024
2	LE GARREC Cédric	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/04/2024
3	JAGAILLE Nelsie	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/11/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de  
la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	2	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	2	3

***Avancement au grade de : agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles  
maternelles***

Rang	NOM/Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1	MORISSET Justine	Agent spécialisé des écoles maternelles 2 <sup>ème</sup> classe	01/06/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de  
la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

.../...

**ARRETE N° 2024-075/RH-2****Avancement au grade de : adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Rang	NOM/Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1	PELLETIER Daëly	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/04/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**ARTICLE 2 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera

- Publié ou affiché en mairie
- Transmis au Centre de Gestion de Charente Maritime pour publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code générale de la fonction publique susvisé.

**ARTICLE 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

**ARTICLE 4 :** Le maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 Rue de Blossac - CS 80541 – 60020POITIERS cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à DOLUS D'OLÉRON, le 11 mars 2024

Le Maire,  
Thibault BRECHKOFF



PUBLIE LE : 14 mars 2024